

L'édito de Paul Savignac, vice-président de la Chambre d'agriculture, en charge du dossier HVE

La HVE au cœur des territoires d'avenir

Les élus de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne ont décidé de se positionner de manière volontariste dans cette certification HVE, lancée par les pouvoirs publics en concertation avec la profession agricole et la société civile. Cette démarche nous a séduits parce qu'elle permet, tout simplement, de reconnaître et de valoriser le travail effectué au quotidien par nos producteurs. Nous avons choisi de nous y engager de manière collective pour actionner une dynamique professionnelle et un contexte territorial attractifs.

Il est de notre rôle d'être aux côtés, en facilitateur, des filières viticulture et arboriculture qui sont les premières à être soumises à des sollicitations fortes des consommateurs et des GMS (Grandes et Moyennes Surfaces). La mention valorisante "Issu d'une exploitation Haute Valeur Environnementale" apposée sur le produit permet de se démarquer de ses concurrents. Les coopératives, les négociants et les opérateurs ont aujourd'hui des demandes spécifiques par rapport à des produits issus d'exploitations certifiées.

Au delà, pour la Chambre d'agriculture, la certification environnementale s'inscrit dans une vision stratégique à moyen terme. Fournir la restauration collective est un des axes de notre ambition pour l'agriculture départementale. En effet, dans le cadre de la loi EGALIM, les produits issus d'exploitations Haute Valeur Environnementale sont comptabilisés dans les 50 % de produits issus de démarches de qualité nécessaires dans la restauration collective. Être certifié offre ainsi la perspective d'accéder à ces nouveaux marchés et permet de sécuriser une partie des débouchés.

Un autre volet, sur lequel nous devons sans relâche faire porter nos efforts, est de communiquer positivement sur nos pratiques. Certifier son exploitation et ses produits est une réponse adéquate à la demande de réassurance des citoyens-consommateurs.

Pour résumer, je dirais que la certification environnementale des exploitations agricoles peut être une réelle opportunité pour se démarquer, communiquer et sécuriser la vente de ses produits.



La Chambre d'Agriculture engagée dans la "Haute Valeur Environnementale" de manière collective

Un groupe de cinquante neuf agriculteurs est certifié "Haute Valeur Environnementale" (HVE) depuis le 22 juin 2020.

L'obtention de l'attestation "Haute Valeur Environnementale" de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne, validée par l'organisme certificateur QUALISUD, s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement des exploitations agricoles en répondant aux besoins du marché et aux attentes des citoyens et du consommateur.

Cette attestation, valable 3 ans, certifie que le groupe collectif répond au Niveau 3 en option A et B ce qui implique des obligations de résultats, évalués par des indicateurs précis, concernant la biodiversité, la protection phytosanitaire, la fertilisation et la gestion de l'eau. Chaque agriculteur du groupe reçoit individuellement le certificat au nom de l'exploitation certifiée. Un logo et une mention valorisante peuvent être apposés sur les produits issus des exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale afin de les valoriser auprès des consommateurs.

Si vous êtes intéressés par la certification "Haute Valeur Environnementale", la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne vous propose :

- La Formation "Passport vers la Haute Valeur Environnementale" pour découvrir les niveaux de la certification environnementale et se positionner en connaissant les critères de certification.

- La certification HVE Niveau 3 dans le cadre collectif, adhérer au groupe collectif pour obtenir la certification niveau 3 et bénéficier de conseils dans les plans d'actions.

- Des formules d'appuis personnalisés en prestation individuelle pour découvrir la certification environnementale, se positionner en connaissant les critères de certification, préparer l'audit, mettre à jour les indicateurs, établir des plans d'action.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la prochaine session de formation "Passport vers la Haute Valeur Environnementale" qui aura lieu à Montauban le 16 juillet 2020 (1 journée) et 22 juillet 2020 (1/2 journée).

D'autres sessions de formation sont programmées :

- à Montauban le 05 octobre 2020 (1 journée) et 12 octobre 2020 (1/2 journée)
- à Montauban le 15 octobre 2020 (1 journée) et 22 octobre 2020 (1/2 journée)
- à Montauban le 17 novembre 2020 (1 journée) et 24 novembre 2020 (1/2 journée)

N'hésitez pas à nous contacter :

Cédric Caillau 06-08-41-30-56 c.caillau@agri82.fr
Béatrice Borgna 06-08-41-31-25 beatrice.borgna@agri82.fr
Béatrice Ruelle 05-63-63-48-70



L'équipe HVE de la Chambre d'agriculture de gch à drt : Maxime Crouzet, Sophie Tuyères, Manon Baron, Cédric Caillau, Béatrice Ruelle, Béatrice Borgna (manque sur la photo Julie Cadot)

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Le groupe collectif de la Chambre d'agriculture certifié

Ils témoignent...

Christophe Sicard, Montalzat

Christophe Sicard, unique gérant de deux structures, l'EARL du Mas et la SARL CGB, exploite 194 ha dédiés à la prune de table et d'Ente (65 ha), à la viticulture Coteaux du Quercy (14 ha), au melon du Quercy (5 ha), à l'ail (5 ha), au maïs semence, aux céréales et jachères.

"La HVE, je m'y suis penché personnellement." relate Christophe Sicard qui situe sa démarche dans la continuité logique de la certification GLOBALG.A.P. en prune et ail. "Il y a une demande très forte de la distribution ainsi qu'une demande sociétale. C'est accueilli à bras ouverts." Il a suivi la formation avec la Chambre d'agriculture fin 2019, dans le cadre collectif. "Je suis allé vers la Chambre tout naturellement. Je travaille avec pour le suivi arbo et je fais partie du groupe 30 000 melon. La formation s'est très bien passée et l'effet de groupe apporte un plus. Il y a aussi l'avantage de ne pas être audité tous les ans." L'audit interne a été réalisé juste avant le confinement et l'audit externe il y a trois semaines. "C'est bon !" conclut-il. Le 26 juin, il a reçu le certificat pour l'EARL ; pour la SARL, il est attendu dans la foulée, option A pour l'ensemble.

"Pour moi, ça a été facile, je suis déjà imprégné de cette logique avec GLOBALG.A.P. depuis 15 ans pour l'EARL et depuis 5 ans pour CGB. On maîtrise déjà. Il faut un suivi rigoureux de tout ce que l'on fait. Je suis abonné à MesParcelles*. C'est tout à fait gérable. C'est dire ce qu'on fait ! C'est surtout une reconnaissance de ce que je fais."

Le chef d'entreprise explique que le fait d'avoir des cultures diversifiées a facilité les choses : "J'étais largement dans les clous, j'ai simplement dû mettre un peu plus de jachère."

*Outil d'enregistrement des pratiques agricoles développé par les Chambres d'agriculture



Yannick Fraissinet, Albefeuille-Lagarde

Le GAEC de Nivelles, qui regroupe Yannick Fraissinet et ses deux filles Marine et Arielle, exploite une SAU de 90 ha. 60 ha sont dédiés à la culture du pommier, le reste étant en céréales et jachères.

"L'idée vient de mon OP ADALIA. Le cadre collectif de la Chambre d'agriculture permet de réduire le nombre d'audits externes et le coût. Pour nous personnellement, ce n'est pas vraiment un choix mais il y a une demande de nos clients. La HVE nous ouvre des portes sur le marché français. La grande distribution française part à fond là dessus. Et en 2021 il faudra être HVE." justifie Yannick Fraissinet. Quant à la démarche, il relate : "C'est pas compliqué. On a commencé à tester le référentiel pour voir les contraintes et une fois l'audit fait on s'est aperçu qu'il manquait peu de choses. C'est facile de franchir le pas. C'est une validation de ce qu'on fait." L'exploitation est déjà certifiée GLOBALG.A.P. et labellisée Vergers Eco responsables : "la HVE niveau 3 est la suite logique du niveau 2".

Marine sa fille qui a suivi la formation en 2019 précise : "On a choisi l'option A, la plus contraignante mais aussi la plus logique, avec des modules en lien avec le terrain et l'environnement." Et de compléter : "Les vergers donnent des avantages en terme de biodiversité et avec le morcellement on a des linéaires importants de haies, de tournières, de fossés, plus l'enherbement au milieu. Sur les engrais, on est très bons. En irrigation, on a du pilotage, des sondes, des dendromètres ce qui fait monter la note. Pour les phytos, tous les équipements sont des plus."



Julien Custody, Cazes-Mondenard

Julien Custody est associé avec sa mère Maryse au sein du GAEC de Las Pradelles. Ils exploitent une SAU de 50 ha dont 8 ha de pruniers, 5 ha de raisin de table. Le reste est en grandes cultures, couverts et jachères.

Le jeune chef d'exploitation explique être allé vers la HVE par son implication au sein du Syndicat de défense du Chasselas AOP, dont il est administrateur : "Nous avons rencontré plusieurs enseignes de la grande distribution et certaines ont un intérêt assez fort pour la HVE." Par ailleurs, poursuit-il : "Avec la démarche collective, c'est un moyen de montrer que l'appellation est dans une dynamique positive, va de l'avant par rapport aux attentes environnementales. Beaucoup de chassellatiers seront certifiés cette année. Nous voudrions aussi mieux valoriser notre produit après deux campagnes difficiles."

Quant au choix de la Chambre d'agriculture, il justifie : "J'aime bien travailler avec les conseillers, pour la PAC, pour les bulletins techniques, ce sont des gens sérieux, motivés, compétents." L'exploitation sur laquelle il s'est installé il y a quatre ans n'avait pas de certification environnementale, "mais il y avait déjà des choses en place, dans le respect de ce que l'on nous demande, la HVE c'est la juste validation de ce que l'on fait au quotidien, et on fait déjà beaucoup !" Le volet biodiversité me plaît, les bois, les haies c'est important de les conserver, on tient compte de l'enherbement aussi. Sur les engrais et les phytos, je n'ai rien changé. Pour la gestion de l'eau, je n'enregistrais pas mes apports, maintenant je le fais. Nous avons 6 ha en goutte à goutte avec pilotage, ça compte et la prochaine étape ce seront des sondes pour mesurer l'humidité du sol."

Julien Custody retient notamment de la journée et demie de formation avec la Chambre d'agriculture qu'elle lui a permis de découvrir précisément la HVE mais aussi de faire son diagnostic option A : "Ca permet de se situer, surtout pour moi qui n'avait aucune certification, qui n'avait jamais fait d'audit et de savoir si on peut être certifié. Et si ce n'est pas le cas, d'avancer, de mettre des choses en place." Il a reçu le certificat le 29 juin, la veille de notre rencontre : "une reconnaissance dans le cadre collectif de l'appellation Chasselas" appuie-t-il.



Michel Delpech et Gil Benac, cave Les vigneron du Brulhois

Le président de la cave Les Vignerons du Brulhois, Michel Delpech revient sur la genèse de son intérêt pour les certifications environnementales : "C'est né lors d'un voyage, en 2015, au cours duquel avec mon épouse nous avons visité 14 vignobles, du Lavaux en Suisse, en passant par la Savoie, le Sud-Est et jusqu'au Roussillon. Ce qui m'a sauté aux yeux, c'est que beaucoup faisaient référence à une démarche environnementale." Un constat qui le questionne...

"Le président a tout déclenché." poursuit le directeur technique de la cave coopérative, Gil Benac qui lance le dossier en 2016. "Au départ, on n'était pas partis en collectif, la démarche était gérée par la cave. En discutant avec Cédric Caillau, le conseiller de la Chambre d'agriculture, on a constaté que l'on partageait les mêmes orientations et on a rejoint le collectif. On était ravis de les rejoindre. Et c'est logique pour une cave coopérative qui est aussi un milieu collectif. On a aussi entraîné des producteurs en chai particulier et d'autres appellations."

Aujourd'hui 80% du potentiel viticole du Brulhois est certifié HVE : "Sans la Chambre, on ne serait pas allé aussi vite !". Michel Delpech développe : "Quand on regarde comment ça fonctionne, on s'aperçoit que ce n'est pas aussi compliqué qu'on ne le pense a priori. Les viticulteurs ont un bon niveau de respect environnemental sans le savoir et l'atout du département est d'avoir une végétation diversifiée." Gil Benac complète : "Administrativement parlant, ce n'est pas d'une grande complexité : il faut être assidu, ordonné dans la traçabilité, noter ce que l'on fait."

Des retombées positives sont attendues à l'export, notamment en Amérique du Nord : "Ils font davantage confiance à une certification environnementale portée par l'Etat qu'à un label privé." Sur le marché intérieur, "La HVE permet de développer la confiance entre le producteur et le consommateur, il faut expliquer et les gens sont réceptifs, il ne faut pas les enfumer." Ils expriment le regret que l'Etat ne s'engage pas davantage sur la communication autour de la HVE et espèrent une reconnaissance élargie en terme d'image.

